

## AVIS D'INFORMATION

## CAMPAGNE D'ELAGAGE

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'**ENEDIS**, le gestionnaire du réseau public de distribution électrique, doit procéder à des travaux d'élagage, de débroussaillage et/ou d'abattage à proximité des lignes HTA dans votre commune.

Cette opération contribue à assurer la sécurité des ouvrages, conformément aux dispositions de l'article 12 de la **loi du 15 juin 1906** sur les distributions d'énergie et de l'article 26 de l'Arrêté Interministériel du **17 Mai 2001** fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Ces travaux constituent à réduire la végétation à une distance **d'au moins 3 mètres des lignes** ainsi qu'à supprimer toute la végétation surplombant les ouvrages afin d'améliorer la qualité de fourniture électrique de nos clients.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise : **KRELAG** 300 route du Manoir – 76560 OHERVILLE  
Tel : 02 35 95 03 47 @ : [terrain@krelag.fr](mailto:terrain@krelag.fr)

Cette prestation d'élagage est **prise en charge par ENEDIS** mais **n'inclut pas** le traitement des rémanents produits qui, par défaut, seront **laissés sur place en l'état**.

Pour toute question concernant ces travaux, vous pourrez contacter l'entreprise **KRELAG (02.35.95.03.47)**.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Michael BOUCHEMET**  
Chef de pôle CPA